

Du registre aux délibérations du  
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui  
suit :

**Administration Communale**

**Séance du 20 juin 2011.-**

**de**

**M O R L A N W E L Z**

**Réf. cc/11/06/04/NS.-**

**ORDRE DU JOUR :**

4. Taxes communales de 2011-2013 – Redevances communales sur les droits de place sur les marchés publics : Modification – Proposition – Examen et Décision.-

**Sont présents :** MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;  
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-Charles, DEVILLERS François, ALEV Nebih, Echevins et M. FACCO Giorgio, Président du CPAS ;  
MM. HUIN Michel, MAIRESSE Marceau, Mme BILLIET Virginie, M. MONTERO REDONDO José-Manuel, Mmes DUPONT-LIGNY Geneviève, DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, BUONOPANE Domenico, ROMAIN Eddy, SCHEIRELINCK Frédéric, Conseillers communaux et M. BURION Michel, Secrétaire communal.

**Le Conseil Communal : en séance publique :**

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1133.1 et L1133.2 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Après en avoir délibéré ;

**ARRETE, à l'unanimité :**

L'article 2 (4) de la délibération du 12 novembre 2007 concernant la redevance sur les droits de place au marchés est modifié comme suit :

- Electricité : 5,60 Euros uniquement pour les grands consommateurs et par marché
- Electricité : 2 Euros pour les petits consommateurs (munis uniquement d'une balance et éclairage) et par marché

La Présente délibération sera transmise au C.P.Ht et au G.W.dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,  
(s) M. BURION

Le Président,  
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

